



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.3/44/L.34
9 novembre 1989
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-quatrième session
TROISIÈME COMMISSION
Point 111 de l'ordre du jour

CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES

Bolivie, Colombie et Pérou : projet de décision

Changement de titre

L'Assemblée générale,

Considérant la nouvelle ampleur qu'a prise le problème de l'abus et du trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et la détermination des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'attaquer au problème d'une manière appropriée, conformément au principe de la responsabilité partagée dans la lutte pour l'élimination du fléau de la drogue,

Décide de remplacer l'intitulé du point 111 de son ordre du jour par la suivante "Lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues".

10.